AVIS A LA POPULATION: REUNION D'INFORMATION PREALABLE DE LA POPULATION

Affichage du 23 janvier sur les Communes de Ecaussinnes, Braine-le-Comte, Ittre, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Nivelles, Seneffe et Soignies

Electrabel S.A. informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 1 éolienne accompagnée de ses auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune de Ecaussinnes. Le projet se situe au sein de la zone d'activités économiques de Feluy, sur le site de Ineos, le long du canal. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée le mercredi 7 février à 19 heures à La Grange du Château, Rue Georges Soupart 3, 7191 Écaussinnes.

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphanie Masschelein de Electrabel à l'adresse suivante : Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles (stephanie.masschelein@engie.com - +32 2 518 67 93) ou auprès de Monsieur Tanguy De Jaegere du bureau d'étude Sertius (tanguy.dejaegere@sertius.be - +32 10 23 79 30)

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1. de permettre à Electrabel, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;
- 2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3. si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 du Code de l'Environnement :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit au Collège communal de Ecaussinnes, Grand-Place 3, 7190 Ecaussinnes (avec une copie à Electrabel, à l'attention de Stéphanie Masschelein, Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles) ou par voie électronique à l'adresse environnement@ecaussinnes.be (avec, en copie, Electrabel à stephanie.masschelein@engie.com) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au jeudi 22 février inclus, en y indiquant ses nom et adresse.